

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOUÏ AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n°02 du 16 décembre 2025 et la délibération n°02 du 5 mars 2026 approuvant l'achat en VEFA de locaux pour le secteur de la Petite enfance,

Vu la délibération n°27 du 7 mai 2026 approuvant la souscription d'un prêt relais d'un montant de 1 380 000 € pour une durée maximale de 2 ans,

Considérant l'offre de financement présentée par la Banque Postale,

Le CIAS Arlysère contracte auprès de la Banque Postale un prêt relais destiné à couvrir l'attente de perception des subventions et du FCTVA.

Les principales caractéristiques du prêt relais sont les suivantes :

- Montant : 1 380 000 €
- Durée : 2 ans à compter de la date de versement des fonds
- Taux d'intérêt : Ester + Marge de 0.750 % l'an
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts – remboursement du capital in fine
- Date de versement des fonds : 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 10 juillet 2026
- Garantie : néant
- Commission d'engagement : 690 €, soit 0.050 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Mode de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.

Les crédits nécessaires au remboursement du capital et des intérêts seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le contrat de prêt et tous documents afférents ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à accepter les conditions définitives du financement dans les limites fixées par la présente délibération.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

